

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 Juin 2024

N° 2024-35	Marché 2020476 relatif à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage informatique pour le pilotage des systèmes d'information Eau Potable - Autorisation de signature de l'avenant n° 2
------------	--

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 juin à 14 heures, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la Régie, 1 Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Madame Anne GROSPERRIN, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR À
ANGELETTI	Lucien	x			
ARTIGNY	Bertrand	x			
BADOUARD	Benjamin	x			
BOFFET	Laurence		x		Anne GROSPERRIN
BRIGLIADORI	David	x			
CHAMBON	Pierre	x			
COIN	Gisèle	x			
CROIZIER	Laurence	x			
GROSPERRIN	Anne	x			
GROULT	Florestan	x			Bertrand ARTIGNY entre 15h30 et 16h30
MARION	Richard			x	
MARTY	Cécile	x			
MILLET	Pierre-Alain			x	
NOVAK	Floyd	x			
PESENTI	Maeva		x		Anne REVEYRAND
PLICHON	Isabelle		x		Florestan GROULT (sauf entre 15h30 et 16h30)
PROST	Emilie	x			
REVEYRAND	Anne	x			
SIBEUD	Nicole		x		Laurence CROIZIER
VALLET	Cyrille		x		Lucien ANGELETTI

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Date de convocation du Conseil : 31 mai 2024

Secrétaire élu : Pierre CHAMBON

Le marché public n° 2020476, portant sur des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage informatique pour le pilotage des systèmes d'information eau potable a été conclu par la Métropole de Lyon sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour un montant maximal de 420.000 €. Il a été notifié suite à une procédure adaptée à la société INTERFACES SOLUTION le 22 décembre 2020.

Il a été transféré à Eau du Grand Lyon – la Régie, à compter du 1er janvier 2023 par avenant n° 1, notifié le 31 janvier 2023.

La décision de la Métropole de Lyon de changer le mode de gestion de l'eau potable publique et de créer l'établissement public Eau du Grand Lyon – la Régie, postérieure à la notification du marché, a conduit à commander à un rythme soutenu des prestations portant notamment :

- en 2021 sur des études préalables et de cartographie des systèmes d'information ;
- en 2022 sur des prestations d'assistance à la rédaction de pièces de marchés publics pour environ 40 supports d'achat et marchés de service et de maintenance des systèmes d'information nécessaires à la continuité de service ;
- en 2023 et au premier semestre 2024 sur des prestations de planification, d'assistance à la conduite de projets portant sur la mise à niveau de systèmes d'information métier repris de l'ancien délégataire.

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'augmenter de 42 000 € HT le montant maximal du marché, soit une plus-value de 10% du montant initial.

Il permettra de commander jusqu'à la fin du marché, fixée au 21 décembre 2024, les prestations nécessaires au maintien en condition opérationnelle des systèmes d'informations « métier de l'eau » et industriel transférés de l'ancien délégataire en biens de retour.

La conclusion de cet avenant s'inscrit dans les dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique autorisant les modifications de faible montant.

L'objet de la présente délibération est d'approuver cet avenant n° 2 et d'autoriser le Directeur de la Régie à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu** le Code de la commande publique, et notamment son article R.2194-8 ;
- Vu** le marché n° 2020-476 ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des systèmes d'information d'Eau Potable notifié le 22 décembre 2020 à la société INTERFACE SOLUTIONS pour un montant maximal de 420 000 € HT ;
- Vu** l'avenant n°1 transférant le marché susnommé à Eau du Grand Lyon - la Régie à compter du 1er janvier 2023 ;
- Vu** le projet d'avenant n°2 ci-annexé ;

DELIBERE

- Article 1.** Approuve l'avenant n°2 au marché N° 2020-476 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des systèmes d'information d'eau potable notifié le 22 décembre 202 à la société INTERFACES SOLUTIONS, portant le montant maximum du marché à 462 000 € HT.
- Article 2.** Autorise le Directeur d'Eau du Grand Lyon – la Régie à le signer ainsi que l'ensemble des actes afférents à son exécution.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

La présidente du Conseil d'Administration,



Anne GROSPELLIN

Le secrétaire de séance



Pierre CHAMBON

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site eaudugrandlyon.com